

CRESSY sur SOMME

Compte-rendu de Conseil Municipal

SEANCE DU 17 JUIN 2014

Président : M. RAULO Jean-Pierre , Maire.

Secrétaire de séance : Mme DUMAGNY Sandrine

Présents : Mmes DUMAGNY Sandrine- MELIS Greet- PERRIN Christine- VIARD Sandrine.

MM . RAULO Jean-Pierre-BOUILLER Jean-Paul- CHANDIOUX Sylvain- DEGOUZEL Guy - GOUNEAU Didier -LACOMBRE Thierry - SOTTY Bertrand.

Absents : néant

LE CONSEIL MUNICIPAL

1° : Accepte les décisions modificatives à effectuer au budget assainissement et de la commune sur l'exercice 2014.

2° : Accepte la RODP Télécom 2014 d'un montant de 2054,28 € et prévoit de la reverser au SYDESL en 2015.

3° : Accepte le retrait de la commune de Chiddes (71) du syndicat refuge fourrière à compter de 2014.

4° : Approuve le RPQS de l'année 2013 pour le service d'assainissement de CRESSY , et décide de la mettre en ligne sur le site eaufrance.fr.

5°- Approuve le RPQS 2013 du syndicat des eaux des bords de loire et accepte le transfert du siège social de celui-ci de Chalmoux à Vitry-sur- Loire à compter du 1° Juin 2014.

6°- Accepte la participation de la commune pour un montant de 1650 € dans le projet de renouvellement du matériel vétuste de l'éclairage public du bourg prévu par le SYDESL. Il demande à revoir le positionnement de l'éclairage dans le rue du Cheval blanc (en sens interdit) .

7°- Propose à la Direction des Services Fiscaux de S & L une liste de 12 personnes titulaires et une de 12 suppléants en vue de désigner les délégués de la commission communale des impôts directs.

8°- Présente les travaux susceptibles d'être effectués sur diverses voies et chemins communaux . A prévoir au prochain conseil .

9°- Décide de transférer la bibliothèque dans l'école désaffectée, et de reprendre l'ancienne (local poste) pour l'archivage des documents de la mairie.

10°- Autorise M. REGNIER Joël, artisan ferronnier à Cressy, à exposer ses œuvres dans la véranda de la Coopérante et sous sa propre responsabilité, tant que ce local de sera pas remis en service .

11°- Prend connaissance de l'ordonnance du Tribunal d'Instance du Creusot concernant l'affaire Commune-Mme Moreau-Laporte - M. Lejeune pour les bornages d'un chemin mitoyen . La commune prend acte qu'elle doit acquitter la somme de 1111,60 € à l'expert pour les travaux de bornage entre les parties .

12°- Accepte le remplacement de l'unité centrale de l'ordinateur de Monsieur le Maire (environ 400 €).

13°- Prévoit le changement de durée de travail des agents communaux comme suit : M. Roger VEILLEROT fera 15 h au lieu de 19 h 1/2 pour la commune de Cressy et 5 h en plus pour la commune d' Issy , et M. David GUEUGNAUD fera 4 h en plus pour Cressy.

La Commune d' Issy l' Evêque va prendre M. Steve BALLAIRE (stagiaire à Cressy) en contrat avenir. Une convention entre les 2 communes permettra la mise à disposition de Steve BALLAIRE pour une durée hebdomadaire de 15 h au profit de la Commune de Cressy.

14°- Prend connaissance de diverses communications faites par le Maire (travaux logement école , achat produits entretien, travaux divers dans bourg et voirie, réunions CCESL),

15°- Rappelle les élections sénatoriales prévues le 28 septembre 2014, et la réunion du 20 juin 2014 à 20 h pour désigner les délégués correspondants .

16°- Prévoit la visite du bâtiment Bourgogne par les membres du conseil municipal dimanche 22 juin à 10 h. pour une éventuelle acquisition sur un projet à définir .

17°-Recherche un projet de travaux pour utiliser les fonds DETR (accessibilité et isolation des bâtiments communaux - dossier à fournir pour le 15/09/14).

18°- Le Maire rend compte d'une réunion à laquelle il a assisté à la sous-Préfecture à Autun . La Sté Variscan , spécialisée dans la recherche de minerais (fer, zinc, cuivre) a instruit un dossier pour des recherches dans un périmètre du morvan , y compris Cressy. L'autorisation serait donnée début 2015 , ce qui permettrait à La Sté de procéder à des sondages. Au préalable une réunion d'information sera donnée au profit du Conseil avant le début des opérations .

19°- L'étude de Maitre Muller , huissier à AUTUN va procéder à la demande du Tribunal, à la vente aux enchères des matériels liés à l'exploitation du commerce de la Coopérante . Maitre Muller demande si la commune est intéressée par l'acquisition de ce matériel . Considérant que cela pourrait être utile à l'exploitation d'un repreneur, le Conseil décide le rachat de ces biens pour la somme de 200 € . Cette proposition sera formulée à l'étude de Maitre MULLER .

20°- La commune transfère du matériel de l'école moyennant une somme de 100 € payée par les coopératives des écoles de Grury, Saint-Seine et Issy-l' Evêque qui l'on acquit .

A CRESSY , le 18 juin 2014

Le Maire

Jean-Pierre RAULO